ARRÊTÉ N°2026-50

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) VIENNE ET GARTEMPE

Le Président,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43 et L.153-60 et R.151-51, R.151-52, R.153-18 et R.161-8 ;
VU le Code de l'environnement et notamment les articles R.562-1 à R.562-9 ;
VU l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-24 du 28 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Gartempe sur la commune de Montmorillon ;
VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de - communes Vienne et Gartempe portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 10 octobre 2024 ;
VU l'arrêté n°2025/DDT/SPR/538 du Préfet de la Vienne en date du 17 décembre 2025 approuvant le Plan de Prévention du Risque Inondation de « la Gartempe » sur la commune de Montmorillon ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les servitudes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

ARRÊTE

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Vienne et Gartempe est mis à jour à la date du présent arrêté sur le point suivant :

- Intégration du Plan de Prévention du Risque Inondation de « la Gartempe » sur la commune de Montmorillon.

Article 2 – la mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe 6 rue Daniel Cormier à Montmorillon (86500) ainsi que sur ceux figurant sur le site internet de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

AR Prefecture
086-200070043-20260225-FM_AR_2026_50-AR
Reçu le 25/02/2026
Publié le 25/02/2026

Article 3 – le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe et à la mairie de Montmorillon. Il sera publié sur le site internet de la Communauté de communes Vienne et Gartempe. Le PLUI mis à jour sera téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 4 – le présent arrêté sera adressé :

- Monsieur le Préfet de la Vienne,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne,
- La Direction Départementale des finances publiques.

Montmorillon, Le 25 février 2026

Le Président de la Communauté de
Communes Vienne et Gartempe

Michel JARRASSIER

AR Prefecture

086-200070043-20260225-FM_AR_2026_50-AR
Reçu le 25/02/2026
Publié le 25/02/2026